



Histoire de l'école maternelle en France

publié le 08/12/2006 - mis à jour le 05/07/2016

Descriptif :

Les temps forts depuis la création jusqu'aux nouveaux programmes

Sommaire :

- Bibliographie
 - Sitographie
-

C'est vers la fin du XVIII^e siècle qu'apparaissent les premières structures de garde et d'instruction répondant aux besoins nés des transformations profondes de la société.

D'abord corporatives, « *les petites écoles à tricoter* », puis sociales « *les salles d'asile ou salles d'hospitalité* », elles sont les prémices de ce qui deviendra l'école maternelle.

C'est la **loi du 16 juin 1881**, proposée et défendue par le Ministre de l'instruction **publique Jules Ferry**, qui définit « *l'école maternelle publique* » comme une école gratuite, laïque mais non obligatoire.

La **loi du 30-10-1886** confirme la place de l'école maternelle comme premier niveau de l'école primaire.

Dès 1881, les personnels des salles d'asile sont progressivement remplacés par des institutrices formées pour enseigner à l'école élémentaire.

En 1884, l'école normale d'institutrices recrute le personnel d'enseignement pour l'école élémentaire mais aussi pour l'école maternelle.

En 1887, l'école normale d'institutrices forme des institutrices pour l'école maternelle. Cette décision, prise par décret, définit également l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles ainsi que le règlement scolaire modèle.

Ce sont les premiers textes qui scellent la naissance d'une école spécifique destinée aux plus jeunes.

En 1908 sont définis les premiers « **Programmes et instructions** ». Ils précisent l'objet et la méthode de l'école maternelle. Ces programmes s'articulent autour de disciplines référencées et d'activités planifiées.

En 1910 est créée, dans chaque département, une inspection des écoles maternelles.

Pauline Kergomard, inspectrice générale de l'école maternelle, va œuvrer entre 1879 et 1917 à l'évolution de l'institution.

Elle préconisait déjà à cette époque des idées très avant-gardistes.

- Respect du petit enfant.
- Pas d'exercices trop scolaires.
- Le jeu comme forme naturelle de l'activité du petit enfant.
- L'approfondissement de la psychologie de l'enfant.
- L'adaptation des locaux d'accueil et du mobilier.

Elle luttera pour la reconnaissance et la nécessité d'une école maternelle intégrée à l'école primaire.

En 1921, l'accent est porté sur une ambition éducative de l'école maternelle qui doit primer sur l'instruction. Développer les sens et les muscles plutôt que lire des livres et écouter des leçons, voilà les nouvelles orientations. Les maîtresses de maternelle sont nommées prioritairement si elles ont obtenu au brevet supérieur la mention « *pédagogie de l'école maternelle, puériculture, hygiène et sciences appliquées à la puériculture et à l'hygiène* ». Elles voient leur statut aligné sur celui de leurs collègues de l'élémentaire. Une femme de service doit être attachée à toute école maternelle et classe enfantine.

En novembre 1921, création de l'AGIEM, l'Association Générale des Institutrices et Instituteurs des Ecoles Maternelles et Classes Maternelles Publiques de France et des colonies

1948, naissance de l'OMEP : organisation mondiale pour l'éducation préscolaire fondée à l'initiative de la France.

1950, une circulaire définit les conditions de passage de la maternelle à l'élémentaire.

En 1972 les inspectrices d'écoles maternelles deviennent des IDEN, inspecteurs et inspectrices départementaux de l'éducation nationale.

Cette mesure veut favoriser la relation entre la maternelle et l'élémentaire.

La **loi du 11 juillet 1975** stipule que tout enfant de 5 ans qui n'a pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire doit pouvoir être accueilli dans une classe ou école maternelle si c'est le choix de la famille et quelque soit son lieu de résidence.

Elle met également en place un **comité de parents élu** dans chaque école.

Il faut attendre la circulaire d'**août 1977** pour que **les finalités, les objectifs et les méthodes préconisées soient redéfinis**.

Elle précise que l'école maternelle accueille les enfants des deux sexes âgés de 2 à 6 ans.

La pédagogie doit être centrée sur l'enfant, acteur de ses apprentissages.

Elle souligne le triple rôle de la maternelle : éducatif, appropriation des premiers savoirs et gardiennage.

En 1980 des textes relatifs à la pratique de l'activité d'éducation physique complètent ceux d'août 1977.

L'**importance du corps** permet de proposer une nouvelle conception de l'EPS pour les enfants de 2 à 6 ans.

1982, nouvelle circulaire qui précise les conditions d'accueil des tout-petits.

C'est en **1983** qu'est lancée la consultation-réflexion nationale sur l'école.

Elle débouchera sur des propositions de rénovation du service public d'éducation.

L'une des orientations est la mise en place des PAE, projets d'actions éducatives, qui visent à ouvrir l'école sur le monde qui l'environne.

1985 : nouveaux programmes pour l'école élémentaire.

La circulaire du 30-01-1986 définit des orientations pour l'école maternelle.

L'enfant doit pouvoir développer toutes les potentialités pour former sa personnalité et se doter des meilleures chances pour réussir à l'école et dans sa vie.

Pour cela, trois objectifs : scolariser, socialiser, faire apprendre et exercer dans les quatre domaines d'activités (physiques, de communication et d'expression orales et écrites, artistiques et esthétiques, scientifiques et techniques).

1989, la loi d'orientation : *L'enfant au centre du système*.

C'est la mise en place des équipes pédagogiques, du projet d'école, des cycles pluriannuels, du livret scolaire.

Les **programmes pour l'école primaire de 1995** précisent la place de l'école maternelle à la base du système. C'est une école centrée sur l'enfant : lieu et temps d'expériences et d'apprentissages structurés. Elle est complémentaire à l'éducation familiale et préparatoire à l'école

Les **programmes de 2002**, inscrits dans la perspective de la loi de 1989 reprécisent le socle éducatif et

pédagogique des apprentissages.

Deux axes structurent l'enseignement : la maîtrise du langage et de la langue française et l'éducation civique.

Les apprentissages rigoureusement programmés et permettant de développer chez les enfants les compétences exigibles à la fin de l'école maternelle gravitent autour de cinq grands domaines :

- Le langage au cœur des apprentissages.
 - Vivre ensemble.
 - Agir et s'exprimer avec son corps.
 - Découvrir le monde.
 - Développer la sensibilité, l'imagination, la création.
-

● Bibliographie

Ce bref historique de l'école maternelle est une synthèse rapide tirée de l'ouvrage intitulé :

Programme Projets Apprentissages pour l'école maternelle

de Josette Terrieux, Régine Pierre et Norbert Babin aux éditions Hachette éducation.

On trouve aussi

L'école en France du XIXème siècle à nos jours de Pierre Albertini aux éditions Hachette.

● Sitographie

silapedagogie.fr 

eduscol.education.fr 

On apprend dans « l'annuaire de la jeunesse de 1912 » qu'il y a en France, en 1910, 3986 écoles maternelles dont 2683 sont des écoles publiques et 1303 sont des écoles privées.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.